

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2018-49

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret modifiant l'article D. 144-12 du code monétaire et financier ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 septembre 2018,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé, sous réserve de remplacer, à l'article 2, les mots « Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} novembre 2018 » par « Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ».

Fait le 13 septembre 2018.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Lionel CORRE